

SEANCE ORDINAIRE DU COMITE SYNDICAL DU 31 JUILLET 2014

ANNEXE N°1

OBJET : TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES DE FONCTION DU PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENTS

Rapporteur : Le Président

Mesdames, Messieurs,

Le bureau du Syndicat Mixte du SCoT du Biterrois propose de voter un taux unique sur la base de l'indice brut 1015 des indemnités entre le Président et les Vice-Présidents soit la répartition suivante :

MEMBRES DU BUREAU	TAUX en % sur base brute maximale de 3801.46 maximum	MONTANTS BRUTS	MONTANTS NETS
Président	11.32 %	430.33 €	359.18 €
1 ^{er} Vice-Président	11.32 %	430.33 €	355.67 €
2 ^{ème} Vice-Président	11.32 %	430.33 €	351.39 €
3 ^{ème} Vice-Président	11.32 %	430.33 €	351.84 €
4 ^{ème} Vice-Président	11.32 %	430.33 €	351.39 €
5 ^{ème} Vice-Président	11.32 %	430.33 €	384.96 €
6 ^{ème} Vice-Président	11.32 %	430.33 €	351.39 €
7 ^{ème} Vice-Président	11.32 %	430.33 €	353.08 €
8 ^{ème} Vice-Président	11.32 %	430.33 €	351.39 €

